

M.D./M.M.

VILLE
DE
NARBONNE

Narbonne, le 31 octobre 1946.



Toute la correspondance
doit être adressée
à Monsieur le Maire

Bureau
Secrétariat
n° 820

Le Maire de la Ville de Narbonne
à Monsieur le Préfet de l'Aude
CARCASSONNE
s/c. de Monsieur le Sous-Préfet
NARBONNE
et de Monsieur l'Inspecteur de
l'Enseignement Primaire
NARBONNE

J'ai l'honneur de vous
transmettre la requête, ci-jointe, de
deux instituteurs réfugiés espagnols,
M. MIR et M. VILALTA, tendant à obte-
nir l'autorisation d'utiliser deux
salles de classe de l'Ecole Elisée
Reclus, pour donner des cours de lan-
gue, de géographie et d'histoire espa-
gnole, aux fils des réfugiés espagnols
domiciliés présentement à Narbonne.

Les cours auraient lieu de
17 h. 30 à 19 h., c'est à dire après
la sortie des classes.

L'Administration Municipale
est favorable à ce projet et ne voit,
pour sa part, aucun inconvénient à ce
que satisfaction soit accordée à la
demande précitée.

Pour le Maire absent,
l'Adjoint ffon,



Julien Aubert